

**LES ASPECTS PRIX DE TRANSFERT DES  
RESTRUCTURATIONS D'ENTREPRISES ET DES  
INCORPORELS**

**23 - 26 février 2015**

**Gabon**

**Cas pratique sur les aspects prix de transfert des restructurations d'entreprises**

**« Rob SA »**

**2<sup>ème</sup> partie**

En 2015, la société ROB SA fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices clos en 2012 et 2013. Dans le cadre de ce contrôle, l'administration fiscale examine les prix de transfert pratiqués entre ROB SA et ROB INTERNATIONAL au titre des exercices considérés.

Afin de tester le caractère de pleine concurrence de la rémunération de la société ROB SA au titre de son activité de commissionnaire opaque, l'administration fiscale a retenu la méthode transactionnelle de la marge nette.

La recherche et la sélection des sociétés comparables ont été faites selon les étapes suivantes :

- examen des activités de la société ROB SA et recherche des entreprises opérant dans le même secteur d'activité, la même zone géographique et la même période que celle pour laquelle les prix de transfert doivent être établis ;
- sélection des entreprises qui exercent les mêmes fonctions que ROB SA.

L'échantillon de comparables retenu par l'administration fiscale compte 18 sociétés. Les résultats obtenus sont les suivants :

Société	Exercice	Marge nette en %	Exercice	Marge nette en %
A	2012	14,52	2013	12,92
B	2012	7,50	2013	6,10
C	2012	6,44	2013	9,27
D	2012	4,59	2013	3,97
E	2012	6,20	2013	7,20
F	2012	5,46	2013	3,42
G	2012	2,60	2013	1,90
H	2012	2,64	2013	-3,39
I	2012	2,62	2013	2,51
J	2012	1,16	2013	0,90
K	2012	2,48	2013	4,61
L	2012	0,97	2013	1,80
M	2012	4,79	2013	2,30
N	2012	2,61	2013	1,20
O	2012	-1,19	2013	0,50
P	2012	-0,80	2013	1,03
Q	2012	-1,37	2013	-5,60
R	2012	-1,00	2013	2,30
	1er Quartile	1,02	1er Quartile	1,07
	Médiane	2,62	Médiane	2,30
	3ème Quartile	5,29	3ème Quartile	4,45

**Question :**

**Quels sont les rehaussements qui pourraient être notifiés à la société ROB SA ?**